

Etude des inégalités spatiales d'accès aux médecins spécialistes et construction de zonages pour les principales spécialités

Code projet : ZONAGSPE

Equipe : Véronique Lucas-Gabrielli (Irdes), Catherine Mangeney (ORS IdF)

Collaboration extérieure : Observatoire de la santé d'Ile de France (ORS IdF)

Financement : HCAAM

Période de réalisation : 2019-2020

Contexte et objectifs

L'un des enjeux majeurs des politiques de santé des pays développés consiste à garantir à la population l'accessibilité aux soins sur l'ensemble de leur territoire dans le respect des conditions de qualité et de sécurité. La France, comme de nombreux pays de l'OCDE, est confrontée à des problèmes de raréfaction et de répartition inégale de la ressource humaine en santé. Même si la densité médicale moyenne en France est aujourd'hui équivalente à celle de l'ensemble des pays de l'OCDE, les projections de la Drees prévoient une baisse de la densité médicale jusqu'en 2025. Celle-ci concernerait plus particulièrement l'offre de soins en médecine libérale et surtout les médecins généralistes (Bachelet *et al.* 2017). A cette baisse des densités médicales s'ajoutent de fortes disparités géographiques entre et au sein des régions françaises. Les pouvoirs publics tentent de les réduire en déployant un certain nombre de mesures pour inciter les professionnels de santé à exercer dans des zones identifiées comme insuffisamment dotées en offre de soin. L'identification de ces zones est un enjeu majeur et une gageure car le plus grand obstacle à l'utilisation du concept d'accessibilité réside dans la difficulté de le traduire sous forme d'indicateurs opérationnels.

L'identification des zones sous-denses pose la question des mesures de l'accessibilité spatiale aux soins mobilisables pour qualifier la situation des territoires. Aujourd'hui, la méthode du « Two-step floating catchment area » (2SFCA) fait l'objet d'une convergence d'intérêt dans la littérature géographique internationale et nationale pour mesurer l'accessibilité spatiale aux soins. Déclinée par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) et l'Institut de recherche et de documentation en économie de la santé (Irdes) pour la construction d'un indicateur d'accessibilité potentielle localisée (APL) au niveau communal et appliquée aux médecins généralistes libéraux, cette méthodologie a servi de socle, en 2017, au cadre réglementaire permettant la définition, par les agences régionales de santé, des zonages déficitaires en médecins généralistes.

Ces travaux doivent désormais être conduits pour les médecins spécialistes, pour permettre un diagnostic des inégalités spatiales d'accès, et pour définir des zonages pour les principales spécialités, en tirant les leçons du dispositif mis en place pour les médecins généralistes.

Méthodologie et phasage du projet

Les travaux s'organiseront en deux temps.

Durant l'année 2019, un travail méthodologique sera conduit par l'Irdes et l'Observatoire de la santé d'Ile de France afin de déterminer les modalités de définitions des zones sous denses pour les spécialistes : travail sur la définition de l'offre, des besoins, des seuils, des paramètres... Ceci suppose une réflexion sur les services attendus des différents spécialistes, en tenant compte des éventuelles possibilités de complémentarité et de substituabilité avec les autres offreurs de soins (médecins généralistes et autres spécialistes, consultations externes à l'hôpital).

L'année 2020 sera consacrée à la poursuite et la mobilisation de ces travaux dans le cadre du programme de travail 2020 du HCAAM sur les inégalités sociales et territoriales de santé et à la construction de zonages par l'Irdes pour trois ou quatre spécialités, sous l'égide du Ministère en charge de la santé et de la Cnam.

